|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR****LES ESPÈCES****MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP14/Doc.30.3.225 juin 2023FrançaisOriginal: Anglais |

14ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024

Point 30.3 de l’ordre du jour

**ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ESPÈCES MIGRATRICES**

*(Élaboré par le Secrétariat)*

Résumé :

Ce document rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 10.11 (Rev.COP13) *Lignes électriques et Oiseaux migrateurs*, de la Résolution 11.27 (Rev.COP13) *Énergies renouvelables et Espèces migratrices* et Décisions 13.106-13.108. Il comprend des propositions de projets de décision.

Énergies renouvelables et espèces migratrices

Contexte général

1. Les énergies renouvelables sont un élément essentiel de la lutte contre le changement climatique – l’une des plus grandes menaces pour les humains et la biodiversité. Afin de répondre à la demande énergétique mondiale, qui devrait augmenter de 30 % d'ici 2040, tout en atteignant les objectifs de l’Accord de Paris visant à maintenir l’augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2˚C, de préférence à 1,5˚C, il est urgent d'opérer une transition urgente vers des économies à faible émission de carbone. Cependant, les infrastructures d’énergie renouvelable peuvent avoir des effets extrêmement négatifs sur les espèces et les écosystèmes si elles sont implantées dans des zones sensibles pour la faune et à la flore
2. La Conférence des Parties (COP) a abordé la question de l’énergie et des espèces migratrices dans diverses résolutions et décisions. Résolution 7.05 (Rev.COP12) *Les éoliennes et les espèces migratrices* et la Résolution 7.04 *Électrocution des oiseaux migrateurs* chargent le Secrétariat de compiler des informations sur la collision et l’électrocution des oiseaux migrateurs. La Résolution 10.11 (Rev.COP13) *Lignes électriques et oiseaux migrateurs* charge également le Secrétariat de mettre à jour les informations disponibles sur les atténuations de ces menaces pour les oiseaux migrateurs. Ces demandes ont ensuite été traitées plus en détail par la Résolution 11.27 (Rev.COP13) de la CMS *Énergies renouvelables et espèces migratrices*.
3. La Résolution 11.27 (Rev.COP13) approuve les *Lignes directrices pour un déploiement durable* ([UNEP/CMS/COP11/Doc.23.4.3.22](https://www.cms.int/fr/node/5933)) et charge le Secrétariat de convoquer un groupe d’étude multipartite sur la conciliation des développements sélectionnés du secteur de l’énergie avec la conservation des espèces migratrices (le [Groupe d’étude de l’énergie, ETF](https://www.google.com/search?client=safari&rls=en&q=cms+etf+task+force&ie=UTF-8&oe=UTF-8)).
4. La COP13 a également adopté [les Décisions 13.106-13.108](https://www.cms.int/fr/page/decisions-13106-%C3%A0-13108-soutien-au-groupe-de-travail-sur-l%E2%80%99%C3%A9nergie) *Soutien au Groupe d’étude de l’énergie,* dont la teneur suit *:*

***13.106 Adressée aux Parties, OIGs & ONGs, Autres***

*Les Parties, y compris leurs représentants des ministères et des autorités de l’environnement et de l’énergie, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d’autres parties prenantes du secteur de l’énergie sont encouragées à contribuer à la mise en œuvre du plan de travail du Groupe de travail sur l’énergie, notamment en fournissant une assistance financière et technique pour soutenir les activités en cours du Groupe de travail sur l’énergie.*

***13.107 Adressée au Conseil Scientifique, Groupes de travail***

*Le Groupe de travail sur l’énergie, avec la contribution du Conseil scientifique, s’il y a lieu, et sous réserve des ressources disponibles, est prié de:*

*a) étudier les meilleures pratiques pour normaliser les méthodologies de planification, de gestion et de surveillance des infrastructures d’énergies renouvelables et leur impact sur la biodiversité, ainsi que les mesures d’atténuation efficaces fondées sur des preuves et les méthodes d’évaluation cumulative ;*

*b) rassembler les meilleures pratiques et suggérer des moyens d’intégrer la diversité biologique dans les politiques nationales relatives à la combinaison d’énergies renouvelables et aux contributions déterminées au niveau national (CDN), conformément à la Décision 13.108 ci-dessous ;*

*c) produire des orientations et des outils d’analyse pour évaluer et atténuer les répercussions cumulées de l’évolution des énergies (renouvelables) et des lignes d’alimentation électriques sur les espèces migratrices, y compris celles situées au-delà des frontières nationales, des voies de migration et des aires de répartition des espèces ; notamment*

*i. des approches standardisées pour le suivi des projets d’énergie renouvelable après la construction et l’examen d’outils existants, tels que GenEst,*

*ii. la compilation des données de mortalité des espèces dans des bases de données nationales et mondiales sur la mortalité,*

*iii. l’analyse des méthodes permettant d’établir des impacts cumulatifs dans le cadre d’effets déterminés sur l’échelle spatiale et au niveau de la population, y compris les effets résultant du déplacement d’espèces en raison de la construction et de l’exploitation d’infrastructures énergétiques,*

*iv. le renforcement des procédures nationales de délivrance de licences et d’autorisations pour les infrastructures énergétiques ;*

*d) mener ces activités en collaboration avec les organisations spécialisées visées dans la Résolution UNEP/CMS/Résolution 7.2 (Rev.COP12) Étude d’impact et espèces migratrices, en s’appuyant sur les principes énoncés dans cette Résolution ;*

*e) soumettre des rapports à la 14e session de la Conférence des Parties (COP14) sur les activités susmentionnées.*

***13.108 Adressée aux Parties***

*Les Parties sont :*

*a) encouragées à intégrer les considérations relatives à la biodiversité et aux espèces migratrices dans les politiques et plans d’action nationaux en matière d’énergie et de climat, en fournissant des données et des recommandations aux processus gouvernementaux nationaux, pour renforcer les synergies entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la CMS et pour soutenir une combinaison d’énergies renouvelables fondées sur des données probantes dans la conception et la mise en œuvre de politiques relatives aux énergies renouvelables telles que les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans énergétiques et climatiques nationaux, notamment en intégrant les évaluations environnementales stratégiques et les études de sensibilité des espèces dans le processus décisionnel des cibles climatiques ;*

*b) invitées à fournir au Groupe de travail sur l’énergie et au Secrétariat des informations et des indicateurs intégrés aux plans d’action nationaux pour le climat et CDN ;*

*c) invitées à soumettre un rapport sur les activités susmentionnées à la COP14 dans leurs rapports nationaux.*

Activités visant à mettre en œuvre la Résolution 11.27 (Rev.COP13) *Énergies renouvelables et espèces migratrices* et Décisions 13.106-13.108

1. Au cours de l’intersession actuelle, le [cadre du Plan de travail du Groupe d’étude de l’énergie (ETF)](https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/ETF%20Workplan%202021-2024.pdf) 2021-2024 a été défini. L’objectif principal de l’ETF reste d’atténuer les menaces qui pèsent sur les espèces migratrices en promouvant les mesures de protection, la planification et l’engagement des parties prenantes. Le Plan de travail de l’ETF est le document d’orientations de l’ETF, ainsi que l’outil de suivi essentiel pour mesurer les progrès accomplis lors de chacune des réunions annuelles de l’ETF. La mise en œuvre du Plan de travail de l’ETF a été soutenue financièrement par les Gouvernements de la France, de l’Inde et de l’Allemagne.
2. En mai 2022, un nouvel Accord de coopération technique (PCA) a été signé avec BirdLife International pour la coordination du Groupe d’étude de l’énergie. Ce PCA établit un programme d’activités détaillé, lié au Plan de travail de l’ ETF, et des mécanismes de suivi de sa mise en œuvre.
3. Les [5ème](https://www.cms.int/fr/node/21679) et [6ème](https://www.cms.int/fr/node/23259) réunions de l’ETF (ETF5 et ETF6) ont eu lieu en 2020 et 2022. En outre, plusieurs activités en ligne et en présentiel ont été organisées pour réaliser les missions assignées par la CMS. Ces ateliers et webinaires ont abordé tous les domaines thématiques du Plan de travail de l’ETF, qu’il s’agisse de promouvoir de nouvelles lignes directrices, de soutenir l’intégration de la conservation des espèces migratrices dans les politiques des institutions financières internationales ou d’étendre sa portée géographique à des régions peu étudiées (telles que les Amériques). Une description détaillée de toutes les activités réalisées figure à l’annexe 1 du présent document.
4. Un rapport détaillé sur l’état d’avancement de la mise en œuvre des activités du Plan de travail 2021-2024 de l’ETF est disponible dans le document [ETF6/Doc2](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_etf6_doc.2_work-plan-progress_e_0.pdf). Les activités liées à la définition des priorités scientifiques et à la mobilisation des ressources ont été soulignées comme des domaines où des progrès supplémentaires étaient nécessaires. En revanche, les activités liées à la promotion d'une orientation pertinente et à la stimulation de la communication et de l’échange d’informations ont bien progressé.
5. En ce qui concerne la Décision 13.107 (a), l’ ETF, par l’intermédiaire de son partenaire de mise en œuvre, de ses membres et des Parties prenantes, a été en mesure de diffuser et de promouvoir plusieurs outils axés sur la gestion et le suivi des impacts des infrastructures d’énergie renouvelable. Au nombre de ces outils, on peut citer [Outil pour les oiseaux planeurs migrateurs](https://www.cms.int/fr/node/20680) et [AVISTEP](https://avistep.birdlife.org/), lancés en 2022 par BirdLife International et présentés lors de divers webinaires de l’ETF. Une liste complète des orientations techniques données dans le cadre de l’ETF est disponible sur le [site Web de l’ETF](https://www.cms.int/fr/node/9743) dans la section « Ressources ».
6. En ce qui concerne la collaboration avec les institutions financières internationales, l’ETF a soutenu – virtuellement et en personne – plusieurs consultations sur les politiques et les mesures de protection mises à jour de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d’investissement, la Banque inter-américaine de développement, les Principes de l’Équateur EP4 et la Banque asiatique d’investissement pour les infrastructures.
7. Au cours de la période intersessions actuelle, le nombre de membres de l’ETF a augmenté, avec 24 nouveaux membres et observateurs, dont des Parties de la CMS, des institutions financières internationales, des organisations de recherche et des ONG.Une liste des membres et des observateurs mise à jour en permanence est disponible sur le [site Web du Groupe d’étude de l’énergie](https://www.cms.int/fr/node/9743) ([listes des membres et des observateurs de l’ETF](https://www.cms.int/fr/node/9743)).
8. L’ETF a continué à faciliter la coopération entre la CMS et les accords conclus sous ses auspices tels que l’Accord sur la conservation des oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie (AEWA), l’Accord sur la conservation des populations de chauves-souris en Europe (EUROBATS), l’Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l’Atlantique et des mers d’Irlande et du Nord (ASCOBANS), l’Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) et le Mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces). Les Secrétariats, les organes techniques et les groupes de travail concernés ont continué à coopérer et ont entrepris des travaux pertinents sur l’impact des lignes électriques, des éoliennes et d’autres technologies d’énergie renouvelable sur les espèces migratrices, comme en témoignent diverses orientations produites dans le cadre de l’ETF.
9. Le Groupe de travail technique (TWG) de l’ ETF a tenu sa première réunion en février 2021 et a rendu compte de sa composition mise à jour et des progrès accomplis par rapport à ses priorités de recherche lors de [l’ETF6](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_etf6_doc.4_updates-etf-technical-working-group_e.pdf). Le TWG a fait état de peu de progrès par rapport à ces priorités, principalement en raison du manque de ressources financières.
10. Le groupe de travail de l’ETF sur les lignes électriques a convoqué sa première réunion en février 2021 et a également rendu compte de sa composition mise à jour et de ses résultats lors de [l’ETF6](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_etf6_doc.5_updates-etf-powerlines-wg-and-cms-raptors-electrocution-discussion-group_e.pdf).
11. En ce qui concerne la Décision 13.107 (b) - (e) et comme discuté lors d'un webinaire de l’ETF organisé en mars 2023, les membres et les observateurs de l’ETF ont noté que la collecte des données de mortalité des espèces dans les bases de données mondiales était une tâche très complexe que l’ETF pouvait mener de sa propre initiative et a recommandé des orientations plus claires à définir par une nouvelle décision.

Discussion et analyse

1. L’ETF met en œuvre avec succès son plan de travail, augmente le nombre de ses membres et s’adresse à de nouvelles parties prenantes et à de nouveaux alliés. À titre d'exemple, l’ETF a participé à la plupart des forums sur les énergies renouvelables et la conservation, tels que la COP27 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). À ce jour, l’ETF passe de son objectif initial sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie à un programme multi-taxons qui inclut les oiseaux, les espèces de chauves-souris, les mammifères marins et terrestres et leurs interactions avec les infrastructures d’énergie renouvelable. Les orientations techniques de l’ETF désignent également des lignes électriques et des parcs éoliens à la cartographie de la sensibilité et à d'autres sources d’énergie renouvelable telles que les technologies solaires ou hydroélectriques.
2. La mise en œuvre du plan de travail de l’ ETF progresse, avec une attention renouvelée sur les principales zones géographiques où, auparavant, l’ETF s’était peu engagée (telles que les voies de migration américaines et asiatiques), l’élaboration de documents stratégiques qui doivent faciliter la collaboration avec les institutions financières internationales, un programme de petites subventions qui sera lancé par BirdLife International au deuxième semestre 2023, et la production et l’adoption d’une nouvelle orientation dans des domaines tels que l’énergie solaire et éolienne au large des côtes.
3. Lors de l’ETF6, les membres ont souligné la nécessité de collaborer avec le secteur des entreprises et les institutions financières internationales pour intégrer la protection des espèces migratrices dans les politiques et les mesures de protection du secteur. Les membres et les observateurs ont également souligné la nécessité d’encourager la communauté internationale des donateurs à intégrer le financement lié à la transition vers les énergies renouvelables. Enfin, ils ont demandé une évaluation de l’impact des infrastructures liées à l’énergie, telles que l’extraction de lithium ou la production de panneaux photovoltaïques. Il est prévu que l’ETF produise des orientations dans ces domaines au cours de la prochaine période intersessions
4. Bien que, depuis sa création, l’ETF se soit concentrée sur les oiseaux migrateurs, son mandat[[1]](#footnote-2) indique que l’ ETF couvrira tous les taxons migrateurs identifiés par la CMS et les instruments établis sous ses auspices, et que le calendrier et l’étendue des extensions taxonomiques seront décidés par les membres de l’ETF, en fonction des fonds disponibles. Lors du webinaire de l’ETF en octobre 2022, des représentants de l’ASCOBANS ont fait une présentation sur la construction d’éoliennes au large des côtes et son impact sur les cétacés, notant le développement rapide du secteur pour atteindre les objectifs en matière d’énergie renouvelable. Une nouvelle décision est donc proposée pour étendre la portée de l’ETF aux cétacés.
5. Comme le prévoient les [*Décisions 13.130-13.134 Développement des infrastructures et espèces migratrices*](https://www.cms.int/fr/page/decisions-13130-%C3%A0-13134-d%C3%A9veloppement-d%E2%80%99infrastructures-et-esp%C3%A8ces-migratrices), le Comité de session du Conseil scientifique a créé un groupe de travail multipartite lors de sa 5ème réunion ([UNEP/CMS/ScC-SC5/Outcome 13](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_scc-sc5_outcome13_tor-wg-infrastructure-development-and-migratory-species_e.pdf)). Le groupe de travail a été chargé d’examiner les informations disponibles concernant le développement des infrastructures linéaires et les impacts potentiels sur les espèces migratrices, en identifiant les domaines où une assistance supplémentaire est nécessaire en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Résolution 7.2 (Rev.COP12) *Évaluation d'impact et espèces migratrices* et fournir des recommandations sur l’orientation future des travaux sur ce sujet dans le cadre de la CMS. Les recommandations du groupe de travail, contenues dans l’Annexe 2 du document [UNEP/CMS/LI-IWG/Report](https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_li-iwg_meeting-report_e_1.pdf) seront sujettes à discussion par le Comité de session du Conseil scientifique lors de sa 6ème réunion.

Actions recommandées

1. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
	1. de prendre note de la liste détaillée des activités menées par l’ETF figurant à l’Annexe 1 du présent document ;
	2. d'adopter les projets de décisions figurant à l'Annexe 2 du présent document ;
	3. de supprimer les Décisions 13.106 à 13.108

**Annexe 1**

ACTIVITÉS MENÉES PAR L’ETF

* + Documents de communication de l’ETF, outils de cartographie spatiale et publications des membres et observateurs de l’ETF :
		- [Le projet LIFE BTP, « Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques](https://eur02.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.ofb.gouv.fr%2Fle-projet-life-btp-biodiversite-integree-dans-les-territoires-et-les-politiques&data=05%7C01%7Cdunia.sforzin%40un.org%7C19bc6110d0db426f3a7208db0aa78832%7C0f9e35db544f4f60bdcc5ea416e6dc70%7C0%7C0%7C638115486905581938%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=bb%2BWEFEYFzEAcXdiKj70yD%2BsnZhkm6astgDfBZvifIg%3D&reserved=0) »
		- [Atténuer les impacts des projets d’énergie solaire et éolienne sur la biodiversité : principales considérations à l’intention des développeurs de projets](https://portals.iucn.org/library/node/49283)
		- [Guide rapide pour prévenir l’électrocution des oiseaux](https://birdelectrocution.org/quick-guidance-preventing-electrocution-on-birds/)
		- [Faune et flore et lignes électriques : lignes directrices pour la prévention et l’atténuation de la mortalité de la faune et de la flore associée aux réseaux de distribution d’électricité](https://protect-eu.mimecast.com/s/f-iTC64wurNEyzF6ZlUe?domain=eur02.safelinks.protection.outlook.com)
		- [AVISTEP](https://avistep.birdlife.org/) – outil de sensibilité aviaire pour la planification énergétique
		- [TransMit](http://datazone.birdlife.org/info/transmit).– boîte à outils fondée sur des données probantes pour atténuer la mortalité aviaire liée aux lignes électriques
	+ Fiches d'information et projets d’étude du Groupe d’étude de l’énergie :
		- [Protection des espèces dans la planification énergétique](https://www.cms.int/fr/node/21135)
		- [Vers des lignes électriques respectueuses des oiseaux en Égypte](https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/3_case_study_egypt_2019.pdf)
		- [Planification régionale des parcs éoliens en Jordanie](https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/4_case_study_jordan_2019.pdf)
		- [Évaluation environnementale stratégique au Kenya](https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/5_sea_and_sensitivity_mapping_kenya_case_study.pdf)
		- [Intégration des lignes directrices en matière de bonnes pratiques pour l’évaluation et le suivi des impacts sur les oiseaux dans les installations éoliennes en Afrique du Sud](https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/6_birdLife_sa_mainstreaming_case_study.pdf)
		- [Combler le fossé entre la science et la mise en œuvre en Afrique du Sud](https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/7_birdLife_sa_species%20guidelines_case_study.pdf)
		- [Modernisation des lignes électriques pour les faucons sacres en Mongolie](https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/taskforce/energy/Case_study_IAF_2021-2Page_FINAL.pdf)
		- [Portail de signalement des lignes électriques et des oiseaux - Allemagne](https://www.cms.int/sites/default/files/uploads/taskforce/energy/Case_study_NABU-RGI_2021-2Page_FINAL.pdf)
	+ Réunions intermédiaires de l’ETF en avril 2021, décembre 2021 et décembre 2022
	+ Atelier en avril 2020 organisé par l’Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) et le Conseil de la biodiversité axé sur l'examen des nouvelles lignes directrices de l'UICN sur l'atténuation des impacts sur la biodiversité associés aux infrastructures d’énergie solaire et éolienne
	+ Webinaires/présentations organisés par l’ETF :
		- Novembre 2020, « agenda des énergies renouvelables sensibles à la nature »
		- Décembre 2020, « [L’énergie renouvelable au cœur de la nature : le Groupe d’étude de l’énergie](https://vimeo.com/492004020/c17decaf74) »
		- Septembre 2021, l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a organisé une conférence intitulée « Énergies renouvelables et biodiversité : mise en place de la hiérarchie des atténuations »
		- Septembre 2021, Semaine du climat, New York, webinaire, « [Atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat, de nature et de développement durable grâce à une transition vers les énergies renouvelables sensibles à la nature](https://vimeo.com/624350999/d728347099) »
		- Novembre 2021, 12ème Conférence MAVIR sur la conservation des oiseaux, « [Synergies pour les infrastructures énergétiques et la conservation des espèces migratrices : nécessité d’une coopération et d’une innovation multipartites »](https://www.mavir.hu/documents/10258/240241641/Rhiannon%2BNiven_CMS%2BETF%2BMAVIR.pdf/2640ac46-8cd0-7ff1-7e8e-91442c8f3c89?t=1637766440178)
		- Octobre à novembre 2021, Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) COP26, « [L’énergie renouvelable au cœur de la nature](https://vimeo.com/652499707/95623d262c) »
		- Février 2022, Dialogue de la Fondation chinoise pour la conservation de la biodiversité et le développement vert sur les énergies renouvelables sensibles à la biodiversité
		- Mars 2022, Semaine régionale du climat au Moyen-Orient et en Afrique du Nord de la CCNUCC, « [Déploiement d'énergies renouvelables sensibles à la nature dans la région MENA : succès, défis et opportunités](https://vimeo.com/693933211/6e30e6225e) »
		- Avril 2022, 6ème Conférence sur l'énergie éolienne et les impacts sur la faune et la flore, « Synergies pour les infrastructures énergétiques et la conservation des espèces migratrices : Gouvernance par la collaboration multipartite »
		- Juin 2022, Événement parallèle SBs56 de la CCNUCC, « Solutions transformatrices et sensibles à la nature pour l’adaptation et les énergies renouvelables que nous voulons pour l’Afrique »
		- Juillet 2022, Événement FMO de la Banque néerlandaise de développement, « Synergies pour les infrastructures énergétiques et la conservation des espèces migratrices : Gouvernance par la collaboration multipartite »
		- Août 2022, Conférence sur les oiseaux et l'énergie, « Groupe d’étude de l’énergie de la CMS : une plateforme mondiale »
		- Octobre 2022, Énergie sûre : Conférence sur les voies de migration sur l'énergie et les oiseaux, « Synergies pour les infrastructures énergétiques et la conservation des espèces migratrices : la gouvernance par la collaboration multipartite »
		- Octobre 2022, webinaire en ligne de l’ ETF, « L’éolien au large des côtes : nouveaux développements et enseignements »
		- Novembre 2022, COP27 de la CCNUCC, quatre événements parallèles sur les énergies renouvelables et la biodiversité

**Annexe 2**

PROJETS DE DÉCISIONS

**ÉNERGIES RENOUVELABLES ET ESPÈCES MIGRATRICES**

***Adressée aux Parties***

14.AA Les Parties sont :

1. priées d’intégrer les considérations relatives à la biodiversité et aux espèces migratrices dans les politiques et les plans d’action nationaux en matière d’énergie et de climat, ainsi que dans la législation et les réglementations sur l’emplacement des nouvelles infrastructures énergétiques ;
2. encouragées à soutenir un bouquet d’énergies renouvelables fondé sur des données probantes lors de la conception et de la mise en œuvre de politiques en matière d’énergies renouvelables telles que les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et les Plans nationaux sur l'énergie et le climat, et à intégrer les évaluations environnementales stratégiques et la cartographie de la sensibilité des espèces dans les processus de prise de décision concernant les objectifs climatiques ;
3. invitées à fournir au groupe d’étude de l’énergie et au Secrétariat les informations et les indicateurs qui ont été intégrés dans les plans d'action nationaux pour le climat et les CDN ;
4. priées de faire état, dans leurs rapports nationaux, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution 11.27 (Rev.COP13) *Énergie renouvelable et espèces migratrices*, notamment, le suivi de l’efficacité des mesures prises, à la 15e réunion de la Conférence des Parties (COP15).

***Adressée aux Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et autres***

14.BB Les Parties, notamment leurs représentants des ministères et autorités chargés de l’environnement et de l’énergie, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les autres Parties prenantes du secteur de l’énergie sont encouragées à soutenir la mise en œuvre du Plan de travail du Groupe d’étude de l’énergie et les activités en cours du Groupe d’étude de l’énergie.

***Adressée au Groupe d’étude de l’énergie***

14. CC Le Groupe d’étude de l’énergie est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources :

1. d’examiner les outils et fournir des orientations pour évaluer et atténuer les impacts des énergies renouvelables et des développements de lignes électriques sur les espèces migratrices le long des voies de migration et dans l’ensemble des aires de répartition des espèces, notamment, dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale ; cela comprend des approches normalisées pour la surveillance post-construction des projets d’énergie renouvelable, et un examen des outils existants, tels que l’AVISTEP ;
2. de produire des orientations sur le format et la portée d’une base de données sur la mortalité des espèces inscrites à l’Annexe I de la CMS causée par le développement des énergies renouvelables ;
3. de coordonner la collecte des données sur la mortalité des oiseaux et des chauves-souris avec d’autres groupes d’étude de la CMS travaillant sur des initiatives similaires, tels que le Groupe d’étude sur le faucon sacre de la CMS, le Groupe d’étude intergouvernemental de la CMS sur l’abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d’oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT) et le Groupe d’étude intergouvernemental de la CMS Asie-Pacifique sur la prise illégale d’oiseaux migrateurs ;
4. d’élargir la portée de l’ETF afin d’y inclure les impacts sur les cétacés des énergies renouvelables au large des côtes ;
5. de collaborer avec des entreprises et du secteur financier international en vue de soutenir l’intégration des meilleures pratiques et la conservation des espèces migratrices dans les politiques et les mesures de protection du secteur
6. d’encourager la communauté internationale des donateurs à intégrer la biodiversité dans les stratégies de financement liées à la transition vers les énergies renouvelables.

***Adressée au Secrétariat***

14. DD Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources :

1. inclut dans sa stratégie de communication les orientations et les outils produits par l’ETF, ainsi que la collaboration avec les institutions financière internationales et l’ensemble des agents du secteur des énergies renouvelables ;
2. soutient l’ETF et veille à ce que le nombre de ses membres augmente et que sa portée soit régulièrement revue pour faire face à toutes les menaces potentielles des infrastructures d’énergie renouvelable pour les espèces migratrices ;
3. recherche des partenariats avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et d'autres entités concernées, afin d'étendre le rôle et la sensibilisation de l’ ETF et la mise en œuvre de mesures de protection, d’outils d’aménagement du territoire et d’orientations pour éviter les impacts négatifs des infrastructures d’énergie renouvelable sur les espèces migratrices ;
4. soutient l’organisation d’ateliers de l’ETF pour sensibiliser et renforcer les capacités des représentants gouvernementaux qui travaillent dans les domaines des énergies renouvelables et des espèces migratrices.
1. [Annexe à la Résolution 11.15 (Rev.COP13)](https://www.cms.int/fr/node/19989) [↑](#footnote-ref-2)